

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 24 novembre 2017
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Eric MOREL, Josette NICOLIN, Max WETSTEIN, Myriam FUMEY, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT, Nathalie DECORBEZ.

Absents excusés : Olivier MAGNIN qui donne procuration à Catherine DUC et Stéphane CONDAMINE qui donne procuration à Michel LANQUETIN.

Secrétaire de séance : Myriam Fumey

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 27 octobre 2017, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Trois délibérations ont été rajoutés par rapport à la convocation du 24/11/2017

1. Délibérations :

● Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2017 :

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 21 septembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi et au transfert au Grand Besançon de la base de loisirs d'Osselle (son rapport final est joint en annexe). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de la mutualisation de la DUPP et du transfert de la base de loisirs d'Osselle.

Le Conseil municipal approuve l'évaluation prévisionnelle des charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) et au transfert de la base de loisirs d'Osselle, décrite dans le rapport de la CLECT du 21 septembre 2017.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Missions employée communale :**

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus, la secrétaire de mairie et la population, l'employé(e) municipal(e) conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux dans la commune. Cette fiche missions rappelle les engagements à tenir par la nouvelle employée communale à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Vote du quart de l'investissement pour 2018 :**

Investissement : montant de dépenses autorisées avant approbation du budget primitif 2018.

En section d'investissement, il convient au conseil municipal d'autoriser une ouverture de crédit égale au quart des dépenses de l'exercice précédent pour payer les éventuelles dépenses sur le début de l'exercice 2018 dans l'attente du vote du budget primitif. Cette décision concerne le budget principal.

Budget communal :

Les crédits votés en 2017 en investissement s'élèvent à 131 819.77 € (total des chapitres 20, 21 et 23).

Les crédits ouverts autorisés en investissement pour 2017 correspondant au ¼ des crédits de 2017 soit : 32 954.94 €

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Travaux Candart :**

Reprise d'accotement et enduit bicouche pour un montant de 480 € TTC, les travaux sont prévus d'ici la fin de l'année 2017.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Rythmes scolaires :**

La commission 'rythmes scolaires' du SIVOS de Villers-Buzon s'est réunie lors d'un Conseil extraordinaire le jeudi 30 novembre, cette commission est composée de 2 membres du SIVOS, 2 enseignantes, 2 parents d'élèves élus, Francas et DDEN.

Le Conseil municipal de Pouilley-Français doit se prononcer sur les rythmes scolaires sur les deux propositions ci-dessous :

Rythme sur 5 jours (9 demi-journées)	Rythme sur 4 jours (8 demi-journées)
5 matinées d'apprentissage	4 matinées d'apprentissage
3 après-midi d'apprentissage	4 après-midi d'apprentissage
Ecole du lundi au vendredi midi	Ecole du lundi au vendredi soir
Coupure de la semaine d'un après-midi	Coupure de la semaine d'une journée
Week-end de 2.5 jours	Week-end de 2 jours
Accueil matin, restauration scolaire, accueil soir	Accueil matin, restauration scolaire, accueil soir
Temps d'activités périscolaires le vendredi après-midi	Aucune activité extrascolaire toute la journée du mercredi

-Rythme sur 5 jours : le Conseil municipal se prononce par 3 voix pour, 5 abstentions et 7 voix contre.

-Rythme sur 4 jours : le Conseil municipal se prononce par 8 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre.

Le Conseil municipal se prononce sur les rythmes scolaires sur 4 jours.

● **Convention avec le SIVOS pour Mme Christine Dartevel :**

Mise à disposition de madame Christine Dartevel, agent communal et adjoint technique de 2^{ème} classe, pour le SIVOS de Villers-Buzon. Cette convention est prévue pour 3 ans (2018/2020). Le Conseil municipal donne son accord pour que M. le Maire signe la convention.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Avenant pour la régie :**

Chaque année, la commune de Pouilley-Français organise le traditionnel repas communal en l'honneur des aînés de la commune, avec la participation des conseillers municipaux, employés municipaux et les membres des commissions.

La commune décide d'intégrer dans la régie l'encaissement des repas au prix coûtant pour les personnes qui accompagnent les invités et dont le repas n'est pas pris en charge par la commune.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Revue des sapeurs-pompiers :**

Demande de participation financière dans la revue annuelle "Le Sapeur-Pompier Comtois" (seule revue officielle des sapeurs-pompiers du Doubs).

Le Conseil municipal se prononce par 13 voix contre et 2 abstentions.

● **Convention assainissement entre la commune et la CAGB :**

L'exploitation des services d'eau et d'assainissement constitue une activité quotidienne qui concerne des équipements et une population répartie de manière hétérogène sur l'ensemble du territoire. Elle engendre des interventions nombreuses, de nature, d'importance, d'urgence, de proximité et de fréquence variées qui appellent la mise en œuvre de moyens spécifiques et adaptés souvent différents. La CAGB et les communes ou syndicats qui en ont manifesté l'intérêt ont ainsi souhaité mettre en place un partenariat permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte le contexte local en permettant la continuité du travail des agents communaux en poste.

- Rationaliser les coûts en mobilisant les services présents sur place plutôt que ceux éloignées quand les interventions à exécuter le permettent.

- Conserver à la CAGB son rôle d'autorité organisatrice qui en assume quoi qu'il en soit les responsabilités et, in fine, rend compte de l'exploitation et du service assurés.

Ainsi, comme le permet l'article L.5216-7-1 du CGCT, il est proposé de confier des prestations d'entretien et d'exploitation d'eau et d'assainissement aux services techniques de la commune, à charge pour la CAGB d'en assurer le financement.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **Affouage 2018 :**

Il y a 22 affouagistes pour 2018, le nombre de stères est de 4,5 par affouagistes. Suivant le règlement en vigueur chaque affouagiste devra s'acquitter, lors du tirage au sort qui aura lieu le samedi 16 décembre 2017, de la somme de 9 € x 4,5 stères = 40 € pour 2018.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **CAGB et SIEVO :**

La CAGB exercera à partir du 1er janvier prochain la compétence Eau et se substituera donc à votre commune pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO). Elle doit délibérer le 18 décembre prochain pour désigner ces délégués au nombre de 28. La CAGB nous demande de désigner les 2 délégués pour Pouilley-Français. Je vous propose de soumettre les noms des 2 délégués en place : Eric Morel et Yves Maurice.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **Tarifs généraux 2018 :**

Quelques modifications du tarif 2017 suivant l'exemplaire présenté en Conseil municipal.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **CAGB : transfert de biens zones d'activités :**

Cette délibération ne concerne pas notre commune, le Conseil municipal de Pouilley-Français se prononce favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE et telles que proposées dans le projet de délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 18 décembre 2017.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

- **Transfert de crédit pour l'achat d'un tracteur tondeuse :**

Du chapitre 23 au chapitre 21 pour l'achat d'un tracteur tondeuse John Deere 950 R, destiné à la tonte de station d'épuration, moteur diesel 3 cylindres, coupe 122 cm, dimensions : 130 x 345 cm, bac de ramassage avec vidage hydraulique, gyrophare, carte grise, pour un montant TTC de 19 331, 28 € TTC.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour

2. Infos et tour de table :

- 9 décembre : Marché de Noël organisé par l'APel,
- 10 décembre : repas de commune à 12 heures à la Maison pour tous,
- Tirage au sort affouage samedi 16 décembre 2017 à 10 h,
- 20 décembre, spectacle de Noël à 17h 30 à la Maison pour tous,
- 6 janvier 2018 à 17 h : Vœux du Maire,
- Changement du véhicule communal,
- Bilan travaux R/C mairie, cela se termine par un solde positif de 6 747,39 € : (Prévu au budget 2017 : 28 920,00 €, total réalisé : 22 172,61 € dont 9898, 88 € de subventions),
- Projets pour 2018,
- Modification des heures pour l'éclairage public en hiver (17h le soir et 7h30 le matin),
- Présentation ce matin de Séverine Guillaume aux agents municipaux,
- Divagation des chiens et chats, faire un article dans la prochaine lettre d'information,
- Audab, prendre une décision au prochain Conseil municipal,
- Repas de la municipalité le vendredi 26/01/2018.

-La prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra, sauf impératif, début 2018 en mairie.

La séance est levée à 22 heures 30.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français